

Compte rendu de la séance du 13 Avril 2022 de la Commune de Maisoncelle Tuilerie

L'an deux mille vingt-deux le 13 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs BAUDOIN Valentin, COCAGNE Terry, COPPIN Peggy, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique

Absents : Mme CRAMET Armance et M LEVOIR David

Secrétaire de séance : Mmes ENQUEBECQ Sandrine et GILQUIN Sandra

Lecture du compte rendu de la séance du 28 mars 2022 approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : DELIBERATIONS :

1) Vote des taux :

Présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Proposition de reconduire les mêmes taux que l'année précédente :
Renouvellement du taux pour le foncier bâti à 38,04% et non- bâti à 39,84%,
pour un montant total prévisionnel de 71022€ en produits attendus.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Vote du budget primitif 2022 :

Le budget primitif 2022 se présente ainsi ;

Une section de fonctionnement d'un montant de : **930 889.00€**

Une section d'investissement d'un montant de : **327 286.51€**

Soit un total de **1 258 175.51€** inscrit au Budget Primitif 2022.

Constatant que le Budget Primitif 2022 est parfaitement équilibré tant en dépenses qu'en recettes au niveau des deux sections.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 ainsi présenté

3) Convention pour le trajet du chemin de randonnées :

Après consultation et s'être rendu sur place l'itinéraire de promenade proposé sur le territoire de la commune le chemin rural dit du Fossé Robert sera praticable après quelques améliorations.

Séance levée à 20h55

Sarda *Angélique*

Silgus
Deinos
Rosin
Appel